



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2022

Délibération n°54-2022

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 30

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Pascal DIDTSCH.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Laure BONMARTEL à Françoise TURMEL, Chantal HERVIEU à Françoise ROUTIER, Julien LEFEVRE à Gérard LEMERCIER, Sébastien LERAT à Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN à Ulrich SCHLUMBERGER, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Simon JARAIE à Pascal DIDTSCH, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Camille DAEL, Pierre JALET, Justine REPEL

Date de la convocation : 29 juin 2022

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

### Objet :

#### TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU HARAS

---

### Exposé des motifs :

Afin d'assurer la défense incendie sur le secteur du Haut Bouffey, il est nécessaire d'installer une nouvelle borne incendie en remplacement d'une mare qui ne tient pas l'eau et qui n'est pas aménagée. La mise en place de cette nouvelle borne incendie nécessite un renforcement d'une portion du réseau au niveau de la rue du Haras sur un linéaire de 215 m. Sur ce tronçon, le réseau en PVC diamètre 63 sera remplacé par une canalisation d'eau potable de diamètre 140 en CPVR (rigidité renforcée).

Le réseau renforcé est géré par le SAEP de la Charentonne, toutefois, ce renforcement profite aux riverains de Bernay ; aussi ces travaux, d'un montant de 19 652.91 € HT doivent être pris en charge par la Ville de Bernay.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à rembourser la somme de 19 652.91 € HT, liée à ces travaux de renforcement sur la base d'une facture émise par le SAEP de la Charentonne.

---

### Délibération :

Vu le devis de la société VEOLIA relatif au renforcement du réseau d'eau potable rue du Haras figurant en annexe

Vu l'avis de la commission « Développement Territorial Durable, Amélioration du Cadre de Vie et Tranquillité Publique » qui s'est tenue le 30 juin 2022

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser** Madame le Maire à signer la convention de remboursement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue du Haras

Pour copie certifiée conforme